

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTABOT**  
**DU 20 OCTOBRE 2021**

**Présents** : Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

**Absent excusé** : Néant

**Absent non excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Joël POISSON

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte-rendu du 22 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité et sans remarque.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS POUR LA REMISE EN ETAT DU LOGEMENT DE LA HULLERIE (01-07-2021)**

Vu, le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017 instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,

Vu, la délibération du conseil communautaire N°2017-082, en date du 27 avril 2017 déterminant les modalités d'application du fonds de concours,

Vu, les statuts de Villedieu Intercom et notamment les dispositions incluant la commune de Montabot, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de demander un fonds de concours à Villedieu Intercom, en vue de participer au financement de travaux de rénovation d'un logement communal, à hauteur de 1 128.19 €
- Autorise le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DU CIMETIERE DE LA COMMUNE**

Mr le Maire présente deux devis de l'entreprise Les Paysages d'Olivier de Montabot.

- Un devis de 2 655.42€ TTC pour la remise en état du cimetière et engazonnement de petites parties (apport de terre et semence), les caniveaux du bourg, les massifs de la mairie y compris évacuation des déchets.
- Un devis de 11 560.20€ TTC pour l'entretien annuel 2022 de la commune : tonte mairie et cimetière, taille de haie mairie, salle des fêtes, cimetière et cimetière

protestant, désherbage mécanique ou thermique (mairie, salle des fêtes, cimetière et salle des fêtes), broyage cimetière protestant et évacuation des déchets.

Le conseil municipal demande à ce que d'autres devis soient demandés afin de faire des comparaisons de tarifs.

### **AVENANT A LA DELIBERATION N°02-06-2021 INDEXATION DE LA COMMUNE (02-07-2021)**

Dans la délibération n°02-06-2021, le conseil municipal a validé les noms attribués à l'ensemble des voies communales hors deux d'entre elles ont mal été orthographiées. Il faut donc prendre en compte ces changements :

- Impasse de la Bessardière remplace l'Impasse de la Bossardière
- Impasse du Prébu remplace l'Impasse du Presbu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de valider la correction de l'orthographe de ces deux impasses :  
Impasse de la Bessardière remplace l'Impasse de la Bossardière  
Impasse du Prébu remplace l'Impasse du Presbu

### **PANNEAUX DE ROUTE ET NUMEROS DES MAISONS**

Des devis ont été demandés aux entreprises Adéquat et Self Signal pour des panneaux de rue en aluminium (450 X 250 mm) et des numéros de maison en aluminium (150 X100 mm). Ceux s'élèvent à :

- 6 447.60 € TTC pour Adéquat
- 6 812.33 € TTC pour Self Signal.

Le conseil municipal attend de connaître l'épaisseur des produits pour prendre une décision.

Le conseil municipal a déterminé les couleurs des panneaux de rue et numéros de maison : écriture en rouge rubis et le fond en ivoire.

### **Questions DIVERSES**

- Les convocations du conseil municipal seront envoyées par mail à partir du mois de novembre.
- Véolia a contrôlé les fosses septiques de la commune. Environ 20 fosses sont considérées comme dangereuses pour l'humain. Des aides peuvent être demandées, il faut faire une demande de dossier auprès de Villedieu Intercom. Seulement 50 dossiers pourront en bénéficier au niveau intercommunal pour un montant qui peut aller jusqu'à 6 000 €. Le conseil municipal a nommé un délégué assainissement : Joël Poisson.
- Des nids de poule sont formés au chemin du vieux presbytère.
- Avant d'entamer les travaux chez Mme Moscardi, un courrier lui demandant son autorisation va lui être envoyé.
- Un arbre sur le talus du champ de Mr Mickaël Gohier penche dangereusement, il risque de tomber.